

Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE L'INSTITUT CURIE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS2 de l'Inserm dans sa séance du 23 au 25 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Vu la décision n° 2007-013 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 830 et nommant Monsieur Olivier DELATTRE, Directeur ;

Vu les décisions n° 2009-279, n° 2013-062, n°2014-115 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 830 et prorogeant le mandat de Monsieur Olivier DELATTRE ;

Vu l'accord des partenaires ;

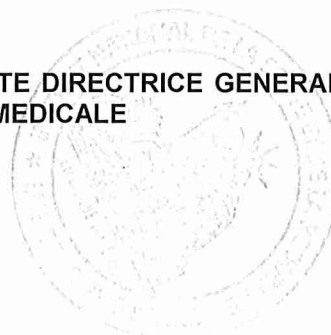
Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 830 intitulée « Cancer, Hétérogénéité, Instabilité et Plasticité CHIP » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Monsieur Olivier DELATTRE est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE



LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE L'INSTITUT CURIE